

COMMUNIQUÉ



LES PRODUCTEURS DE
POMMES DU QUÉBEC

Agents autorisés

Membres du conseil d'administration des PPQ
Association des emballeurs de pommes du Québec
M^{me} Sophie Perreault, AQDFL
M. Antoine Dionne, coordonnateur Table filière pomme

Représentants des chaînes

Loblaws, Provigo, Maxi et Maxi & Cie
Metro
Sobey's
M. Yvon Laurin, Ass. Prop. des fruiteries du Québec

18 octobre 2016

PRIX MINIMUM DE LA POMME TARDIVE DESTINÉE À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS – RÉCOLTE 2016

Décision du comité de prix du **17 octobre 2016** des pommes destinées à la consommation à l'état frais, dont font partie des représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec et des Producteurs de pommes du Québec est le maintien du prix des variétés déjà fixé, en plus **d'établir** le prix pour la **variété Gala et les autres variétés tardives**, les changements de prix sont **indiqués en caractère gras** :

Date	Sunrise, Paulared, Lobo, Ginger Gold (minot : 42 lb)	McIntosh, Spartan, Cortland et Empire (minot 42 lb)	Rouge et Jaune Délicieuse (minot : 42 lb)	Gala et autres variétés tardives (minots 42 lb)	Honeycrisp* (minot 42 lb)
À compter du début de l'écoulement	S : 16,00 \$ C : 17,00 \$	S : 16,00 \$ C : 18,00 \$	S : 16,00 \$ C : 18,00 \$	S : 16,00 \$ C : 18,00 \$	S : 50,00 \$ C : 50,00 \$
À compter du 26 octobre 2016		S : 16,00 \$ C : 20,00 \$	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$	

Le prix des pommes destinées en cellule s'appliquera pour toutes les pommes de calibre 2 ¾ po et plus vendues en vrac dans des contenants de 35 lb et plus.

*** Spécifications pour la Honeycrisp**

- Calibre minimal : 2 ¾ pouces (70 mm) en cellule ou en sac
- Pédoncule ne doit pas dépasser la cuvette pédonculaire
- Coloration : rouge ou rouge rayé doit couvrir au moins 50 % de la superficie du fruit

S: Sac

C: cellule

PROMOTIONS CIBLÉES (sans complément de prix)

À compter du début de l'écoulement	Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés Paulared, Lobo et Sunrise en sac ou en cellule.
Pommes destinées au commerce interprovincial et à l'exportation (opportunité d'affaires) - (sans complément de prix)	
À compter du début de l'écoulement	Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés Paulared, Lobo et Sunrise vendues en vrac. Le rabais s'applique sur la portion destinée à l'état frais (cellule et sac) du classement prédéterminé ou sur la portion commercialisée à l'état frais suite au classement réel, excluant le déclassement. Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés Paulared, Lobo et Sunrise vendues en sac ou en cellule.
À compter du 17 octobre 2016	Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés McIntosh de calibre 2 1/2 à 2 5/8 po. vendues en sac pour exportation vers les É.-U. ou pour le commerce outremer.

APPLICATION DE L'ANNEXE H – PROMOTIONS CIBLÉES

Les promotions ciblées s'appliqueront de la façon suivante :

Un rabais sera alloué pour les variétés vendues en promotion ciblée annoncées en circulaire tel que décrit précédemment. Le calcul du prix moyen devra s'effectuer sur une base mensuelle par variété ciblée au tableau des prix précédents sur des annexes H distinctes pour l'établissement du prix moyen en sac et/ou en cellule par variété ciblée pour chacun des mois (selon la période identifiée dans le tableau précédent). Les emballeurs devront conserver la preuve des promotions ciblées ou la circulaire originale pour pouvoir la présenter à l'inspecteur lors de la vérification des annexes H.

**Pompouce* : destinée exclusivement aux Centres de la petite enfance et garderies
Seulement pour les variétés Paulared, McIntosh, Spartan, Gala Empire et Cortland**

	Paulared
À compter du début de l'écoulement	11,20 \$
* Précisions sur Pompouce : Les pommes avec les calibres 2 ¼ à 2 1/2 po. et le prix est 30 % de moins que les pommes en sac.	

PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS

Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais se tiendra le **mercredi 2 novembre 2016 à 13 h par conférence téléphonique si les inventaires sont disponibles**, dans le but de rediscuter des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais tardives.

PRIX MINIMUM DE LA POMME DESTINÉE À LA TRANSFORMATION – RÉCOLTE 2016

Décision du 30 août 2016 du comité de prix de la pomme destinée à la transformation.

DATE	POMMES À JUS STANDARD	POMMES À SAUCE	POMMES À JUS OPALESCENT
À compter du début de la récolte	Hâtives 0,065 \$ la livre ou 2,73 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,09 \$ la livre ou 3,78 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,09 \$ la livre ou 3,78 \$ le minot de 42 livres
À compter du début de la récolte	Tardives * Le prix de base a été établi à 0,058 \$/lb ou 2,44 \$/minot de 42 livres De plus, <u>une bonification de 0,002 \$/lb</u> est offerte pour couvrir les besoins de Lassonde en pommes du Québec pour ses produits commercialisés dans la province et ce, sur un volume maximum de 20 millions de livres.	Tardives 0,1125 lb ou 4,73 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage) 0,0950 lb ou 3,99 \$ le minot de 42 livres (pour les pommes provenant du déclassement)	Tardives 0,1125 lb ou 4,73 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage) 0,0950 lb ou 3,99 \$ le minot de 42 livres (pour les pommes provenant du déclassement)

* Tous les volumes de pommes du Québec seront payées avec la même diligence au prix initial de 0,058 \$/ lb. Une fois la saison terminée (saison des pommes à terre), A Lassonde établira la proportion de pommes sur laquelle les producteurs méritent la bonification de 0,002 \$/ lb. La bonification sera offerte sur la pomme en provenance du Québec seulement comprenant celle en provenance aussi des transporteurs de pomme de transformation pour A. Lassonde inc.

Tous les producteurs seront traités avec équité indépendamment de la date de réception de leurs pommes.

PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA TRANSFORMATION POUR LA RÉCOLTE 2016

Les membres du comité de prix de la pomme de transformation tiendront leur prochaine rencontre pour la saison de commercialisation au besoin. Les prix établis seront disponibles sur le site Internet des PPQ : www.producteursdepommesduquebec.ca

POMME DE CATÉGORIE COMMERCIALE

Loblaws « pour la bannière Maxi » a décidé de poursuivre son projet de pomme moche cet automne par la commercialisation d'une pomme **naturellement imparfaite**. Les pommes qui seront commercialisées seront **des pommes à l'état frais de catégorie commerciale** avec une norme de fermeté minimale qui sera de ½ livre inférieure aux standards de Pommes Qualité Québec soit :

FERMETÉ MINIMALE POUR LES POMMES IMPARFAITES PROJET LOBLAWS « bannière Maxi »	
Variété	Fermeté
Spartan, Empire, Honeycrisp	12,5
McIntosh et autres variétés tardives	11,5
Gala	11,0

Les pommes qui seront commercialisées seront des pommes à l'état frais de **catégorie commerciale**.

Le 18 août 2016, le comité a décidé d'établir le **prix minimum à 10 \$/minot** et le calibre minimum sera de 2 3/8 pouces. Donc, selon les besoins des chaînes, certaines parties de lots de pommes déclassées seront payées aux producteurs au prix décidé sans coût de manutention. Les producteurs de pommes du Québec et l'Association des Emballeurs de pommes du Québec apporteront les ajustements nécessaires à la Convention de mise en marché.

LISTE DES AGENTS AUTORISÉS AU 27 SEPTEMBRE 2016

Nous vous transmettons la liste d'agents autorisés pour la saison de commercialisation 2016 – 2017, en date du **27 septembre 2016**. Si vous n'avez pas encore rempli le formulaire, veuillez le faire le plus rapidement possible ou communiquez avec Mme Catherine Kouznetzoff par courriel : ckouznetzoff@upa.qc.ca ou par téléphone : 450 679-0540 poste 8585. Merci!

Sur cette nouvelle liste, nous avons ajouté des emballeurs, soit : **La Fruiteraie, Jean-Yves Boileau & fils (2006) inc., Vergers Domaine Vincent inc., Vergers Guindon & fils inc., 9094-0875 Québec inc.** et un nouvel acheteur : **Jacques Brisebois**.

Liste complète : <http://producteursdepommesduquebec.ca/wp-content/uploads/2013/12/Agents-autorises-23-09-2016.pdf>

PRISE DES INVENTAIRES

Prenez note que la prise des inventaires se fera du **24 au 28 octobre 2016**. Un formulaire vous sera envoyé le 21 octobre par les PPQ. Les données d'entreposage sont importantes pour établir la stratégie de commercialisation pour la pomme réfrigérée et à atmosphère contrôlée destinée à l'état frais. **Vous remerciant de votre collaboration.**

INFO-MARCHÉS – 14 octobre 2016

Vous trouverez ci-dessous un lien sur les prix du marché (Info-marchés) en date du 14 octobre 2016.

http://producteursdepommesduquebec.ca/wp-content/uploads/2013/10/Info_Marches_-pommes_14-octobre_2016.pdf

Daniel Ruel, agr.
Les Producteurs de pommes du Québec